

ADHESION AU R.G.P.D

Chers(ères) collègues.

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, impose aux associations, quelle que soit leur taille, leur structure et leur domaine d'activité, de demander à ses adhérents leur autorisation pour pouvoir collecter des informations d'ordre privé, nécessaires à la connaissance de ses adhérents, au bon fonctionnement de leur site Internet et aux moyens de communication.

Ce nouveau règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018 s'applique aux traitements de données personnelles, réalisés sur support informatique (logiciels, sites web...), mais également sur support papier.

Aussi, dès réception du présent courriel, l'adhésion à la CCEAG ou la consultation de la partie privée du site Internet comme celle permettant l'inscription aux formations financées par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, impliquera de facto, l'autorisation de recueil des informations nécessaires au fonctionnement de notre association (courriels, cotisations, échanges divers, consultations, inscriptions diverses, etc.), à savoir :

1°) – pour les non adhérents à la CCEAG :

- Nom, prénoms.
- Adresse postale.
- Profession ou ancienne profession.
- Adresse courriel.
- Numéro de téléphone.

2°) – pour les adhérents et personnes autorisée à accéder à la partie privée du site de la CCEAG :

- Nom, prénoms.
- Date de naissance.
- Numéros de téléphone, fixe et/ou portable.
- Numéro de fax (éventuel).
- Année d'entrée en fonction comme commissaire enquêteur.
- Adresse postale.
- Adresse courriel.
- Profession ou ancienne profession.
- Photographie d'identité.

Dès la fin d'adhésion à la CCEAG, ou de cessation d'activité dans la fonction de commissaire enquêteur, toutes les informations recueillies seront supprimées de notre base de données.

Enfin, en référence de ce qui précède, vous pourrez consulter -dès réception de votre code d'accès après adhésion- sur le site Internet de la CCEAG, au répertoire « Publications CCEAG et CNCE », sous-répertoire « RPGD » ou en pièces jointes pour les non adhérents, les références des textes légaux et réglementaires relatifs au Règlement Général de Protection des Données.

Cordialement

Valérie BEDERE,

Présidente de la CCEAG